

# La planification de la gestion de patrimoine en période d'incertitude

Mai 2022

En période d'incertitude et de volatilité des marchés, la création ou la mise à jour d'un plan de gestion de patrimoine peut vous aider à garder une vision à long terme et vous fournir l'assurance que vos objectifs restent réalisables.

Au cours des 35 dernières années, de nombreux événements ont eu une incidence sur les marchés et ont provoqué de l'incertitude à l'échelle mondiale, du **krach d'octobre 1987** à la crise financière de 2007-2008, puis la pandémie de **COVID-19**. Aujourd'hui, nous sommes aux prises avec la **guerre en Ukraine**. À l'image des crises précédentes, celle-ci finira par se résorber. Cependant, même si cette crise suscite en vous des préoccupations et des doutes, il est important de ne pas prendre de décisions hâtives ou d'agir sous le coup de l'émotion. Vous devez plutôt garder une perspective à long terme et rester concentré sur vos objectifs afin de garder confiance en votre avenir financier.

## La valeur d'un plan de gestion de patrimoine en période d'incertitude

Vous avez travaillé dur pour constituer le patrimoine de votre famille, c'est pourquoi il est primordial de le protéger. Le meilleur moyen d'assurer votre prospérité est d'établir un plan efficace de gestion de patrimoine. La planification de gestion de patrimoine présente de nombreux avantages, dont la possibilité de tirer le maximum de vos actifs ou de les protéger en période d'incertitude. Votre plan de gestion de patrimoine devrait également tenir compte des imprévus afin de protéger vos proches, autant aujourd'hui qu'à l'avenir.

Faire équipe avec un professionnel en services financiers peut contribuer à l'atteinte de vos objectifs financiers, et ce, peu importe la situation. De plus, en cette période d'incertitude et de volatilité des marchés, votre professionnel en services financiers de BMO peut vous fournir des conseils pour vous permettre de garder une vision à long terme.

## Un plan de gestion de patrimoine procure la tranquillité d'esprit

La planification de gestion de patrimoine consiste à faire des prévisions et à apporter périodiquement des ajustements en fonction de votre situation actuelle, de vos attentes futures et

de la performance réelle du marché (ce qui peut donner lieu à une mise à jour de votre plan de gestion de patrimoine).

Votre professionnel en services financiers de BMO peut vous aider à mettre à l'épreuve votre plan de patrimoine global et la répartition actuelle de vos actifs afin d'illustrer que vos buts ou objectifs à long terme sont toujours réalisables, en restant patient en ces temps difficiles, en respectant les directives financières et en ne réagissant pas à la volatilité à court terme.

## Les conseils à suivre en matière de planification de gestion de patrimoine en cette période d'incertitude

Par le passé, les marchés ont toujours rebondi après une période de volatilité. Toutefois, en période d'incertitude, on peut facilement se sentir dépassé et perdre de vue ses objectifs financiers à long terme.

Les conseils suivants sont fournis à titre indicatif pour vous aider à rester concentré sur vos objectifs financiers à long terme et vous préparer à traverser cette période d'incertitude :

- 1. Réévaluez votre budget.** Il est important de savoir combien d'argent vous déboursez mensuellement, et s'il est possible de réduire ou d'éliminer certaines dépenses. Envisagez de passer en revue vos dépenses des deux ou trois derniers mois et de mettre en œuvre un plan de dépenses. Un tel plan fait état des sommes que vous déboursez, soit le montant de vos factures et autres sorties de fonds mensuelles. Il est financé par vos revenus. Établissez un budget minimaliste qui comprend le moins de dépenses possible; concentrez-vous sur celles que vous pouvez contrôler (nourriture, logement, etc.) et tâchez d'éliminer les achats en ligne superflus.
- 2. Réévaluez vos objectifs à court et à long terme.** Quels objectifs visez-vous à court et à long terme? Peu importe la nature de ces objectifs, il est primordial de les envisager dans le cadre d'une approche de

placement ciblée et de les classer par ordre de priorité en tenant compte de l'incertitude financière. Votre professionnel en services financiers peut passer en revue votre stratégie de placement en fonction du contexte actuel et vous aider à choisir la stratégie d'investissement la mieux adaptée à vos objectifs financiers à court et à long terme.

**3. Passez en revue vos réserves en cas d'urgence.**

Essayez d'accumuler des liquidités qui représentent l'équivalent de trois à six mois de dépenses minimales (comme l'épargne à court terme et les marges de crédit), et évaluez si ces réserves peuvent couvrir adéquatement vos dépenses pendant six mois.

**4. Passez en revue votre couverture d'assurance.** Quels types d'assurances avez-vous, et à combien s'élève votre couverture? Adressez-vous à un professionnel en services financiers de BMO pour que vos besoins en matière d'assurance soient passés en revue par l'un des **conseillers, Succession et assurance** (ou conseillers en sécurité financière, au Québec) de BMO.

**5. Faites en sorte que votre situation financière soit simple et organisée.** Assurez-vous de savoir où se trouvent vos documents importants (p. ex., relevés de placements, polices d'assurance, testaments et procurations) et de communiquer leur emplacement à vos proches.

**6. Passez en revue votre stratégie de planification fiscale et successorale.** Votre professionnel en services financiers de BMO peut communiquer avec un **conseiller, Planification fiscale** afin qu'il passe en revue les stratégies fiscales qu'il serait possible d'adopter dans votre situation (comme la vente à perte à des fins fiscales, le gel ou le regel successoral et la mise en œuvre d'une stratégie relative au prêt à taux prescrit). Il est également important de passer en revue votre plan successoral et de vous assurer qu'il est adapté à votre réalité. Les **conseillers, Planification successorale** de BMO peuvent passer en revue votre stratégie globale de planification successorale, y compris vos testaments et vos procurations, afin de s'assurer qu'ils sont à jour et qu'ils reflètent vos souhaits et vos objectifs en matière de succession. Il est préférable d'effectuer ces réévaluations dans le cadre de votre plan global de gestion de patrimoine.

**7. Si vous êtes propriétaire d'une entreprise, passez en revue votre plan de continuité des affaires.** Discutez avec votre professionnel en services financiers de BMO en vue d'organiser une consultation avec les spécialistes des **Services-conseils aux entreprises et planification**

**de la relève** de BMO. Ceux-ci seront en mesure de vous informer de l'incidence du ralentissement sur votre entreprise du point de vue de sa valeur, et de faire le point sur les opérations de fusion et d'acquisition en cours dans le contexte actuel. Ils peuvent également passer en revue des éléments importants de votre plan de continuité des affaires, comme la planification d'urgence, la gestion de trésorerie, la gestion des dépenses, les prévisions financières, l'optimisation de la structure du capital, la gestion des fonds de roulement et l'efficacité opérationnelle.

**8. Passez en revue votre stratégie de dons de bienfaisance.** Si par chance votre situation vous permet de le faire, il existe plusieurs moyens de vous rendre utile dans le contexte de cette crise mondiale. En effet, de nombreuses occasions d'aider votre prochain et de donner au suivant s'offrent à vous. Les **Services-conseils en philanthropie** de BMO peuvent vous aider à adopter une approche stratégique en matière de philanthropie. Ils peuvent également vous conseiller quant à la façon de réagir à cette crise en plus de vous permettre de soutenir des projets et des causes qui auront une réelle incidence sur la vie des personnes touchées.

**9. Pour ceux qui sont à la retraite ou à l'approche de la retraite, préparez votre épargne-retraite en vue de son décaissement.** Il est important de mettre de côté un pourcentage de votre portefeuille pour les retraits. Pour compenser l'épuisement du portefeuille d'épargne-retraite lorsque les marchés sont à la baisse, cherchez des occasions de limiter la vente de placements en actions pendant les périodes de rendement négatif. Les retraités peuvent établir des stratégies leur permettant de retirer des distributions minimales ou nulles de leur portefeuille en période de sous-performance du marché des actions, et de retirer plutôt des fonds à partir de catégories à revenu fixe ou de liquidités. Discutez avec votre professionnel en services financiers de BMO pour réévaluer votre stratégie de revenu de retraite.

**10. Ensemble, il est plus facile d'affronter l'adversité.** N'oubliez pas que vous n'êtes pas seul à traverser cette épreuve. Discutez avec les membres de votre entourage, y compris les membres de votre famille, les professionnels en services financiers et les autres professionnels (des domaines médical, juridique et fiscal) avec lesquels vous êtes normalement en contact, et assurez-vous de recevoir les conseils et le soutien dont vous avez besoin durant cette période.

Un bon nombre de ces orientations sont valables pour tous, mais vous devez d'abord consulter votre professionnel en services financiers de BMO et/ou votre fiscaliste et votre conseiller juridique afin de déterminer si elles sont adaptées à votre situation particulière.

### Conclusion

En période d'incertitude, alors que vous êtes préoccupé, vous ne devriez pas avoir à vous inquiéter de surcroît des risques menaçant vos objectifs financiers. La mise à jour ou la création bien réfléchie d'un plan de gestion de patrimoine qui a été mis à l'épreuve devrait, à terme, vous garantir de résister à la crise.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre professionnel en services financiers de BMO.**



Cette publication de BMO Gestion privée est présentée à titre informatif seulement; elle n'est pas conçue ni ne doit être considérée comme une source de conseils professionnels. Son contenu provient de sources considérées comme fiables au moment de sa publication, mais BMO Gestion privée ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. Pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière, adressez-vous à votre représentant de BMO. Les commentaires émis dans cette publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Ce sont des commentaires de nature générale, et nous recommandons au lecteur d'obtenir des conseils professionnels sur la situation fiscale qui lui est propre.

BMO Gestion privée est un nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées offrant des produits et des services de gestion privée. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion privée. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements, de planification de patrimoine, de planification fiscale et de planification philanthropique sont offerts par BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions. Les services de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO. Les entités juridiques de BMO Gestion privée n'offrent pas de conseils fiscaux. La Société de fiducie BMO et BMO Banque de Montréal sont membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion privée.